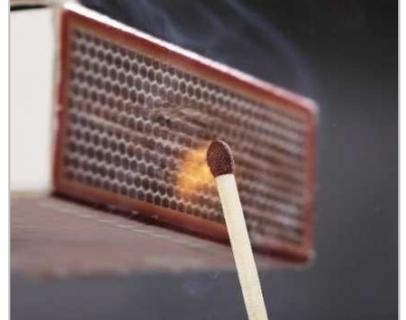




Vérification de la Conformité
Sécurisez vos importations
Protégez votre pays



ROYAUME DU MAROC

Programme de Vérification
de la Conformité - (VOC)

Flyer pour les Importateurs

Février 2020



CHAMP D'APPLICATION

PROGRAMME VOC

Bureau Veritas est mandaté par le Ministère de l'Industrie, du Commerce, de l'Economie Verte et Numérique (MICEVN) pour la mise en place du Programme de Vérification de la Conformité (VoC) des produits importés dans le Royaume du Maroc. Le programme s'applique aux importations ayant quitté le pays fournisseur à partir du 1er février 2020.

OBJECTIFS

- Amélioration de la qualité et de la sécurité des produits
- Protection du consommateur et de l'environnement
- Facilitation du Commerce

PRODUITS SOUMIS

- Appareils électroménagers
- Autres produits électriques
- Matériaux de construction (tuyaux, tôles, matériel sanitaire, isolation, panneaux de bois, ciment, fenêtres, verre...)
- Appareils à gaz/pétrole,
- Jouets, Parcs et couffins pour enfants, Couches, ameublement,
- Textiles, chaussures, cuir, habillement
- Produits chimiques (détergents, peinture, bitume, allumettes, briquets ...)
- Produits en plastique (emballages/sacs plastiques...)
- Produits en contact avec les aliments (Articles de cuisine, vaisselle...)
- Equipement de Protection Individuelle (EPI), casques pour motocycles
- Pièces de rechange automobiles (pneumatiques, pièces automobiles)

Les produits suivants sont soumis exclusivement soumis au contrôle aux frontières :

Pièces de rechanges automobiles

- Pneus,
- Batteries,
- Garnitures de frein,
- Vitrage,
- Eléments filtrants,
- Câble de commande mécanique

Produits de construction :

- Carreaux céramiques,
- Ciment,
- Feuilles d'étanchéité,
- Produits sanitaires,
- Robinetterie,

Tubes en matière plastique

Appareils à gaz :

- Appareils de chauffage à gaz,
- Chauffe-eaux à gaz

Matériaux de construction :

- Fil machine,
- Fer à béton,
- Panneaux en bois

Produits électriques :

- Chargeurs pour téléphones portables,
- Disjoncteurs

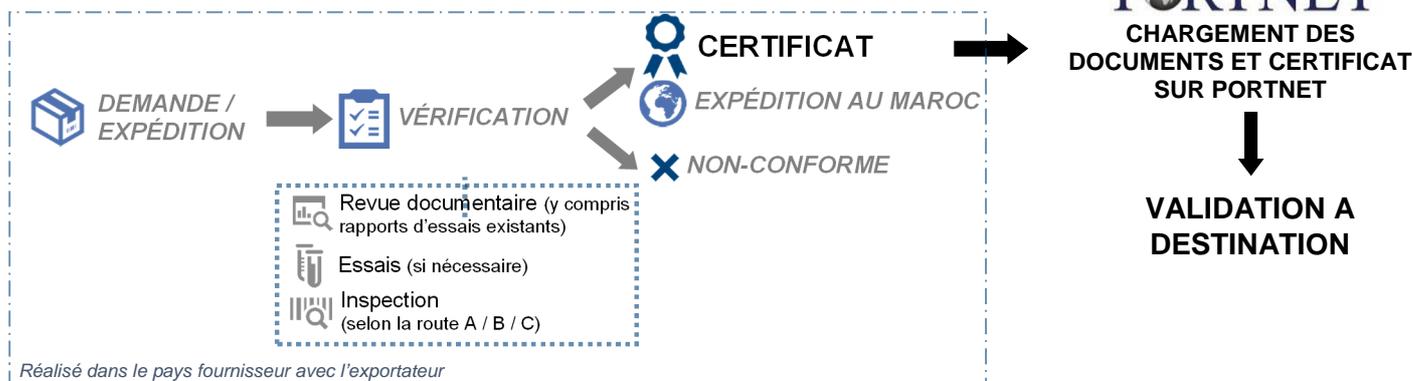
Autres articles :

- Articles d'habillement autres que les vêtements de travail,
- Couvertures,
- Tapis et moquettes,
- Tissus d'ameublement,
- Couches bébés

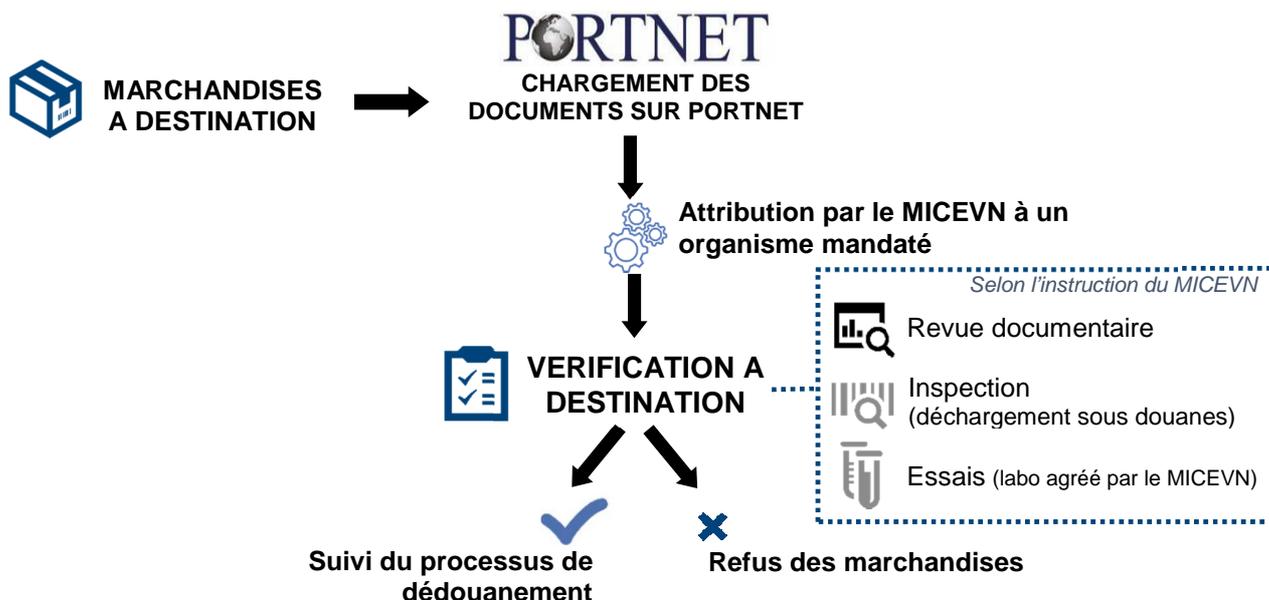
Pour plus de détail, voir la liste des produits et la datasheet du programme sur <https://verigates.bureauveritas.com>

SCHEMAS DES PROCESSUS

1 – Produits vérifiés dans les pays d'exportation



2 – Produits vérifiés aux frontières du Maroc



PROCEDURE (par l'importateur)

Etape 1 : NOTIFICATION AUX FOURNISSEURS

L'importateur informe ses fournisseurs de la nécessité de se conformer au programme. Nottament, selon les produits, la vérification dans le pays d'exportation ou bien à l'arrivée.

Les informations sur le programme sont accessible en plusieurs langues sur <https://verigates.bureauveritas.com>.

L'importateur doit prendre les dispositions nécessaires pour éviter la présentation de marchandises non-conformes au dédouanement. Il doit, entre autres, récupérer le certificat de conformité (CdC) requis pour les marchandises devant être vérifiées dans les pays d'exportation. Celui-ci peut être récupéré via la plateforme Verigates après avoir demandé un accès auprès du Liaison office de Bureau Veritas au Maroc.

Etape 2: CHARGEMENT DES DOCUMENTS SUR LE GUICHET UNIQUE

L'importateur dépose les documents relatif à l'importation dans Portnet :

- L'importateur ou son transitaire charge le certificat (numéro MAR 2020 xxxxxx nnnn) ainsi que l'indication de l'émetteur mandaté (Bureau Veritas) dans le système Portnet. NB : Cela ne s'applique pas aux marchandises soumises exclusivement au contrôle aux frontières.
- Paiement de la prestation de validation du certificat émis dans le pays d'exportation ou du contrôle aux frontières (selon le type de marchandises)

Etape 3: Validation / Contrôle

Pour les expéditions vérifiées dans le pays d'export :

Bureau Veritas authentifie le certificat de conformité chargé dans Portnet

Pour les expéditions soumises au contrôle aux frontières :

Le Ministère (MICEVN) alloue le contrôle à l'un des organismes de contrôle mandaté. L'organisme (Bureau Veritas ou autre) contrôle les marchandises selon l'ordre d'intervention reçu du Ministère.

Les marchandises devant être inspectées doivent être déchargées des conteneurs.

Des échantillons sont pris pour la réalisation des essais requis dans un laboratoire agréé. Le cas échéant, les résultats d'essais sont attendus pour terminer le processus de contrôle de l'importation.

Tout défaut pourra faire l'objet d'un rejet ou d'un contrôle plus important à la charge de l'importateur.

Etape 4: ACCEPTATION

Une fois l'opération de validation / Contrôle terminée, le processus de dédouanement peut être complété

Les cargaisons non conformes ne peuvent être importées.



Retrouvez tous les détails du Programme VOC et la liste des contacts sur <https://verigates.bureauveritas.com>



Contacts au Maroc:

Bureau Veritas Maroc
La colline - Sidi Maarouf
Casablanca 20520

Téléphone.: + 212 522 543 540
conformity.maroc@bureauveritas.com
<https://verigates.bureauveritas.com>



Plus d'informations sur <https://verigates.bureauveritas.com>